

Renouvellement des Projets Éducatifs Territoriaux (PEDT)



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Lot

Missions du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports a pour missions (SDJES) :

Promouvoir les activités physiques et sportives, les activités éducatives en direction des mineurs, ainsi que les dispositifs en faveur de l'engagement des jeunes.

Accompagner les projets des associations du département et favoriser l'action des bénévoles.

Assurer la sécurité des usagers des activités physiques et sportives et des accueils collectifs à caractère éducatif de mineurs.

Intégration à la DSDEN au 1er janvier 2021, un objectif principal :

Renforcer la continuité éducative entre les temps scolaire et périscolaire, entre les approches de l'éducation formelle et informelle ainsi que rapprocher les politiques publiques portées par le ministère des sports et celles portées par le MENJ.

Historique des PEDT :

Avant 2013: aménagement du rythme de vie des enfants et des jeunes (ARVEJ dans les années 90), contrats éducatif locaux (2000-2013)

2013/2014 : réforme des rythmes éducatifs

⇒ Semaine scolaire à 4.5 jours

⇒ projets éducatifs de territoire (PEDT) conventionnés pour trois ans

2018 : lancement du « plan mercredi » (le mercredi devient temps périscolaire), possibilité de déroger à la semaine scolaire de 4.5 jours

2021 : « jeunesse et sports » intègre l'Education nationale

Au niveau départemental :

37 PEDT dont 22 labellisés « plan mercredi »

Le Groupe d'appui départemental a pour mission d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre des PEDT et des plans mercredi

Celui-ci se donne pour objectif de viser la continuité éducative (besoin d'avoir un cadre cohérent, complémentaire et structurant pour grandir)

Accompagnement et ressources :

Formation des élus (organisation des temps périscolaire, articulation des différents temps de l'enfant, partage des moyens, etc.)

Guide des politiques éducatives locales à destination des acteurs

Supports simplifiés d'évaluation et de rédaction des PEDT

Webinaires d'information des démarches de renouvellement

Au niveau local :

Un document projet qui définit les objectifs du territoire à partir d'un diagnostic, et les moyens mis en œuvre pour les atteindre

Un comité de pilotage rassemblant les « co-éducateurs » (Elus, enseignants, animateurs, parents, etc.)

Une coordination assurée par un(e) élu(e), un(e) technicien(ne)

Une convention signée pour 3 ans par le(s) maire(s) ou président(e) d'EPCI, le préfet, le DASEN, la CAF

Une volonté locale de progresser sur les objectifs prioritaires

Une obligation dans le cadre de la semaine scolaire à 4 jours et demi ☐ aide de l'Etat de 50 €/an/enfant

Une obligation dans le cadre d'un « plan mercredi » (bonification des aides CAF)

Un taux d'encadrement dérogatoire pour les accueils de loisirs périscolaires (si moins de 5h consécutives)



Année d'évaluation et de renouvellement des PEDT/Plan mercredi

Octobre 2023

Transmission des courriers
d'informations aux collectivités
ainsi que les autres supports
(trame PEDT, outils d'évaluation...)

Novembre 2023

Formation des élus

Décembre 2023

Webinaire d'infos générales

Janvier-juin

Période des copil
co-instruction des PEDT
Plan de formation

Septembre 2024

Signatures des conventions

Contacts :

Pascale Lacoste-Molina
Guillaume Defrance

pascale.lacoste@ac-toulouse.fr
guillaume.defrance@ac-toulouse.fr

Tel : 07.86.67.84.91
Tel : 06.38.79.00.03